

## Charte plateforme « ALFM, le réseau des anciens des lycées français du monde »

### Règles, principes des conditions d'utilisation de la plateforme ALFM, le réseau des anciens des lycées français du monde et engagements de l'AEFE (Agence pour l'Enseignement du Français à l'Étranger)

#### Préambule

La fourniture des services liés aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans la mission de Service Public de l'Éducation Nationale et notamment dans le Programme d'Action Gouvernemental vers la Société de l'Information (P.A.G.S.I). Elle répond à un objectif pédagogique et éducatif tel qu'il est notamment défini dans le code de l'Éducation et dans sa partie législative par l'Ordonnance n°2000-549 du 15 juin 2000 -J.O. n° 143 du 22 juin 2000 - Page 9346.

Le développement des services numériques proposés aux membres du réseau AEFE suppose le traitement de grandes quantités de données à caractère personnel qui constituent une part importante du patrimoine informationnel dont elle est dépositaire et une **source de valeur** essentielle pour l'AEFE et la communauté de ses membres.

Le respect de la réglementation et des usages en matière de protection de la vie privée et des données à caractère personnel est une condition de légitimité.

La présente charte repose sur la définition claire des droits, devoirs et responsabilités des utilisateurs et de l'AEFE en sa qualité de Responsable de Traitement.

Par ailleurs, le contrôle des systèmes d'information et de communication est un devoir pour l'AEFE qui engage sa responsabilité, civile et pénale, en cas d'utilisation de ces derniers à des fins frauduleuses.

L'esprit de cette charte est donc de rappeler un certain nombre de règles, de conseils, et de mentionner les obligations générales en matière de Protection de la vie privée et de propriété intellectuelle dont le non-respect peut être sanctionné.

Pour assurer le bon fonctionnement de ses systèmes d'information, et de garantir la confidentialité des données à caractère personnel, chaque utilisateur doit impérativement connaître les éléments de la présente charte et en respecter les instructions.

Le site, disponible à l'adresse <https://alfm.fr> est un site communautaire créé par l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Il a pour objectif de permettre aux anciens élèves scolarisés dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger de garder contact, de valoriser leur formation et de s'entraider dans leur projet professionnel.

Les services proposés par la plateforme ALFM visent donc à fournir un réseau social, associatif et professionnel à l'ensemble de la communauté des anciens élèves des lycées du réseau de l'AEFE. Parmi les services proposés : un annuaire géo-localisé, des échanges avec les associations d'anciens élèves locales, l'organisation d'événements dans le monde, la publication d'articles mettant valorisant l'activité du réseau et de ses anciens, etc.

La présente charte définit les conditions générales d'utilisation de la plateforme ALFM, <https://alfm.fr>, en rappelant les droits et devoirs de l'utilisateur, les engagements de l'AEFE pour le respect de la réglementation en vigueur concernant la protection des données à caractère personnel des utilisateurs ainsi que le respect de la propriété intellectuelle et artistique.

## Article 1 – Définitions

### L'Utilisateur :

La plateforme ALFM est exclusivement destinée à trois types d'utilisateurs :

1. Les anciens élèves
2. Les visiteurs
3. Le personnel de l'agence

- 1- **Les anciens élèves** des établissements d'enseignement français du réseau mondial AEFE âgés de 16 ans ou plus sont les utilisateurs principaux de ce service numérique
- 2- **Les visiteurs** non identifiés ont accès à la partie publique de la plateforme
- 3- **Les personnels** de l'AEFE peuvent également être utilisateurs de la plateforme, à plusieurs titres
  - a. en tant qu'intervenants techniques
  - b. en tant que gestionnaire et animateurs de la communauté

### Réseau mondial de l'AEFE :

16 Zones géographiques dont 137 pays

**Responsable de Traitement** : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement

**Données à caractère personnel** : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ; est réputée être une "personne physique identifiable" une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

## Article 2 Respect de la Réglementation

### Textes internationaux, règlement européen et législation française

Ce site relève des traités internationaux, du Règlement Général européen sur la Protection des données à caractère personnel (RGPD(UE) 2016/679) et de la législation française sur les droits d'auteur et la propriété intellectuelle.

La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur internet et en l'occurrence sur la plateforme ALFM ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation. L'internet, les réseaux et les services de communication numérique ne sont pas des zones de non-droit.

L'espace d'échanges et de communication qu'est la plateforme ALFM au sein duquel les utilisateurs peuvent échanger librement doit être en conformité avec la réglementation en vigueur. Outre l'atteinte aux valeurs fondamentales de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE), dont en particulier les principes de neutralité religieuse, politique et commerciale, sont également interdits et le cas échéant sanctionnés par voie pénale.

### Respect de la vie privée et des droits des personnes

Le respect de la vie privée et des droits des personnes interdisent :

L'atteinte à la vie privée d'autrui ; la diffamation et l'injure, la provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur, l'incitation à la consommation de substances interdites, la provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence, l'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de

guerre et crime contre l'humanité ; la négation de crimes contre l'humanité ; la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple : extrait musical, photographie, extrait littéraire, ...).

### **3. Champ d'application de la charte**

#### **Acceptation des conditions d'utilisation de la plateforme ALFM**

L'utilisateur bénéficie d'un accès aux services proposés après acceptation de la Charte.

L'inscription de chaque utilisateur, identifié comme ancien élève sur la plateforme ALFM n'est validée qu'après vérification de son appartenance passée à un établissement français du réseau mondial AEFÉ. Une fois cette appartenance établie, l'utilisateur bénéficie d'un profil et d'un compte d'accès personnel aux ressources et aux services en ligne de la plateforme.

Le compte d'accès d'un utilisateur est constitué d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnels et confidentiels. Leur usage ne peut en aucun cas être cédé à un tiers à quelque titre que ce soit. L'utilisateur est responsable de leur conservation et s'engage à ne pas les divulguer et à ne pas s'approprier ceux d'un autre utilisateur. En cas d'oubli du mot de passe, l'utilisateur pourra le réinitialiser à partir de la page d'accueil ou le modifier à partir de son espace profil.

#### **Applicabilité de la charte utilisateurs**

L'utilisateur s'engage au respect des principes de la charte de la plateforme ALFM de l'AEFE à chacune de ses connexions et utilisations du site <https://alfm.fr>. Lorsque l'utilisateur utilise les services de la plateforme ALFM, il accepte l'intégralité des présentes conditions. L'utilisation de nos services est également soumise à notre politique générale de protection des données à caractère personnel qui explique nos méthodes en matière de collecte, d'utilisation, de partage et de stockage des données à caractère personnel de l'utilisateur.

#### **Communication de la charte**

L'AEFE se réserve le droit de modifier à tout moment la présente Charte et s'engage à la rendre visible et accessible sur la plateforme ALFM.

### **4. Description des finalités de la plateforme ALFM**

Les principales finalités du traitement ALFM au sens du RGPD sont les suivantes :

- L'annuaire
- L'agenda

- La vie du réseau
- Le réseau social et professionnel
- Le réseau associatif

#### Utilisation des données à des finalités d'administration et de sécurité du réseau

L'utilisateur accepte que la plateforme ALFM puisse avoir connaissance des informations nécessaires à l'administration du réseau (données de volumétrie, incidents, nature du trafic engendré,..) et puisse prendre toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses services. Le personnel de l'AEFE se réserve notamment la possibilité de stopper l'accès aux services en cas d'utilisation excessive ou non conforme à ses finalités tel que rappelé dans le préambule et les définitions.

### 5. Droits de l'utilisateur

#### Droits relatifs à la protection des données à caractère personnel :

Aux termes de notre Politique de protection des données, nous nous engageons à protéger les données utilisateurs de toute atteinte.

Les principaux objectifs de la protection des données à caractère personnel sont d'assurer :

- Le respect des droits et de la vie privée des personnes concernées ;
- Le traitement loyal et transparent de leurs données à caractère personnel ;
- L'application de la réglementation et des bonnes pratiques d'utilisation des données.

Conformément aux art.15 à 22 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel , l'utilisateur pourra demander à tout moment et gratuitement à accéder aux données le concernant, à les rectifier ou à les effacer, auprès de notre Délégué à la protection des données (Data Protection Officer), à l'adresse suivante : [dpo.aefe@diplomatie.gouv.fr](mailto:dpo.aefe@diplomatie.gouv.fr) ou à la CNIL en l'absence de réponse satisfaisante dans le délai d'un mois. L'utilisateur pourra également s'opposer au traitement le concernant pour des motifs légitimes.

#### Droit à l'image de l'Utilisateur

Selon les articles 226-1 à 226-8 du Code Civil combinés aux dispositions relatives au consentement du RGPD, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image.

En vertu de ces dispositions, la publication ou la reproduction d'une photographie sur laquelle une personne est clairement reconnaissable n'est possible qu'avec son consentement préalable. Le consentement peut être retiré à tout moment par la personne concernée concernant son droit à l'image.

## 6. Engagements de l'utilisateur

### Respect de la législation

L'utilisateur s'engage à respecter la réglementation européenne et la législation française en vigueur, évoquée à titre non exhaustif dans l'article 2, et notamment lors de son utilisation du site, à veiller toujours à être en conformité avec:

- Le Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel
- Les règles relatives à la protection de la vie privée et notamment du droit à l'image d'autrui
- Les lois relatives à la propriété littéraire et artistique.
- L'utilisateur s'engage à ne pas déposer sur la plateforme des propos à caractère raciste, pornographique, pédophile, injurieux, diffamatoire... et, de manière générale, à ne pas diffuser d'informations présentant le caractère d'un délit.

Pour rappel, les propos déposés par les utilisateurs sur la plateforme ALFM, peuvent être tous lus et si modérés par les gestionnaires de communauté en ligne ALFM.

### Utilisation des services par l'utilisateur

L'utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait des services proposés par la plateforme ALFM. Il est notamment responsable de l'utilisation de son espace personnel appelé, espace Profil. La plateforme ALFM offre à l'utilisateur la possibilité de mettre en ligne une photo dans son espace. En insérant une image dans son profil, l'utilisateur accepte par son consentement que sa photo soit visible par les autres utilisateurs de la plateforme ALFM. L'utilisateur ne peut usurper l'image et l'identité d'une autre personne en insérant une photo qui n'est pas la sienne ou à caractère dégradant, incivique ou non conforme au respect de la législation cf. Article 2 de la Charte.

L'utilisateur est responsable du paramétrage de son espace Mon Profil.

### Préservation de l'intégrité du site

L'utilisateur s'engage à ne pas effectuer, de manière volontaire, des opérations pouvant nuire au fonctionnement du site. Il s'engage notamment à :

- ne pas développer, installer ou copier des programmes destinés à contourner la sécurité, saturer les ressources,
- ne pas introduire de programmes nuisibles (virus; cheval de Troie, etc..),

L'utilisateur s'engage à informer immédiatement le personnel de l'AEFE (contact.alfm@aefe.fr) de toute perte, de toute tentative de violation ou anomalie relative à une utilisation de ses codes d'accès personnels.

### Utilisation rationnelle et loyale des services

L'utilisateur s'engage à effectuer une utilisation rationnelle et loyale du site afin d'en éviter la saturation ou son détournement à des fins personnelles.

## 8. Publication et contenu des commentaires

### Modération des commentaires

L'utilisateur accepte un contrôle et une modération *a posteriori* de ses propos ainsi qu'un contrôle portant sur des indications générales de fréquence, de volume, de taille des messages.

## 7. Engagements de l'AEFE

### Respect de la réglementation

L'AEFE s'oblige à respecter toutes les règles protectrices des intérêts des tiers et de l'ordre public et notamment à informer promptement les autorités publiques des activités illicites qui pourraient être constatées à l'occasion de l'utilisation de ses services.

L'AEFE s'oblige à prévenir ou à faire cesser toute violation des droits d'un tiers en retirant les informations litigieuses accessibles par ses services ou en rendant l'accès impossible, dès lors qu'il en reçoit l'ordre par une autorité publique (Article 43-8 de la loi de 1986, modifié par la loi du 1er août 2000).

### Protection des données à caractère personnel

Les principaux objectifs de la protection des données à caractère personnel sont d'assurer :

- Le respect des droits et de la vie privée des personnes concernées ;
- le traitement loyal et transparent de leurs données à caractère personnel
- l'application de la réglementation et des bonnes pratiques d'utilisation des données.

L'AEFE en sa qualité de Responsable de traitement s'engage à respecter l'ensemble des dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel. Elle garantit notamment à l'utilisateur :

- de n'utiliser les données à caractère personnel le concernant que pour les strictes finalités pour lesquelles elles sont collectées (ouverture du compte d'accès, contrôles techniques, statistiques à des fins pédagogiques utilisées par l'AEFE, communication auprès de ses utilisateurs sous la forme d'infolettre, animation de la communauté des anciens élèves...) ; de lui communiquer les finalités et la destination des informations enregistrées et leur durée de conservation, laquelle ne peut en tout état de cause excéder ce qui est nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont collectées ou traitées et de lui garantir un droit d'accès et de rectification aux données le concernant ;
- de conserver les données à caractère personnel de ses utilisateurs et de ne pas les transférer sans leur consentement préalable.

### Sécurité et confidentialité des données

Conformément à l'art.32 du RGPD, l'AEFE en sa qualité de Responsable de traitement s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque d'atteinte à la vie privée des données à caractère personnel de l'utilisateur.

### Disponibilité du service

L'AEFE s'engage à détenir et à conserver les données permettant l'identification de toute personne ayant contribué à la communication au public d'un contenu dans le cadre des services proposés, conformément aux dispositions de l'Article 43-9 de la loi du 30 septembre 1986 sur la communication audiovisuelle. Ces informations conservées pendant le temps limité de cette communication sont strictement destinées aux éventuels besoins des autorités judiciaires.

L'AEFE s'efforce dans la mesure du possible de maintenir accessible le service qu'il propose de manière permanente, mais n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir.

L'AEFE peut donc interrompre l'accès, notamment pour des raisons de maintenance et de mise à niveau, ou pour toutes autres raisons, notamment techniques, sans que celui-ci puisse être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions aussi bien pour l'utilisateur que pour tous tiers. Le personnel de l'AEFE essaiera, dans la mesure du possible de tenir les utilisateurs informés de la survenance de ces interruptions.

### Limitation de responsabilités

La plateforme ALFM contient des liens externes vers d'autres sites internet fréquentés par les utilisateurs. L'AEFE décline toute responsabilité concernant le contenu ou la sécurité des sites vers lesquels des liens de redirection sont effectués.



De plus l'AEFE décline toute responsabilité sur la manière dont sont traitées les données à caractère personnel des utilisateurs suite à l'utilisation du lien (par exemple adresse IP ou URL du lien).

## 9. Sanctions en cas de non-respect de la présente charte

Il est enfin précisé que le non-respect des principes établis ou rappelés par la Charte pourra donner lieu à une limitation ou à une suppression de l'accès aux services et à des sanctions pénales prévues par les lois pénales en vigueur, notamment concernant les :

- **Crimes et délits contre les personnes**

Atteintes à la personnalité :

- Atteintes à la vie privée (Articles 226-1 al. 2 ; 226-2 al. 2 du Code Pénal)
- Atteintes à la représentation de la personne (Article 226-8)
- Dénonciation calomnieuse (Article 226-10)
- Atteintes aux droits de la personne résultant des fichiers ou des traitements (Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel).

Atteintes aux mineurs :

- De la mise en péril des mineurs : (Articles 227-23 ; 227-24 et 227-28 notamment diffusion de messages pornographiques lorsqu'ils sont susceptibles d'être vus par un mineur)
- **Crimes et délits contre les biens**
  - Atteintes aux systèmes de traitement automatisé de données (323-1 à 323-7) issus de la loi du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique dite « loi Godfrain ») tels que l'accès ou le maintien frauduleux dans un système de traitement automatisé de données, susceptibles d'entraver ou de fausser son fonctionnement et d'introduire frauduleusement des données
  - Violations de sécurité de données à caractère personnel au regard du RGPD.